



Orange SA
Monsieur Stéphane Richard
PDG du Groupe Orange
78 rue Olivier de serres
75015 Paris

Montreuil, le 20 avril 2016

LR AR 2 C 033 783 8197 9

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 28 avril 2016

Monsieur le Président Directeur Général,

La CGT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du jeudi 28 avril 2016, couvrant l'ensemble des personnels du Groupe Orange quels que soient leurs statuts.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la journée d'action, nationale, interprofessionnelle et unitaire du jeudi 28 avril 2016.

Elle vise à exiger le retrait de la loi travail et à construire un code du travail du 21^{ème} siècle par notamment :

- Le maintien et le renforcement de la hiérarchie des normes et de la constitutionnalisation du principe de faveur qui se doit également d'être respecté entre les conventions et accords collectifs eux-mêmes. La négociation collective doit garantir les moyens pour la participation effective des salariés à la détermination de leurs conditions de travail ; les accords dérogatoires n'ont pas lieu d'être ;
- Des libertés syndicales reconnues et de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les Représentants Syndicaux et les salariés. Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel. L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève.
- L'instauration du principe majoritaire des accords.
- Un Nouveau Statut du Travail Salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre.

La durée légale hebdomadaire du travail doit être réduite à 32h en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.

- Le contingent d'heures supplémentaires et leur niveau de majoration, doivent être fixés sans possibilité de dérogation défavorable par accord collectif.
- Un droit à la déconnexion doit être instauré, afin d'encadrer l'usage des nouvelles technologies d'information et de communication dans l'organisation du travail et de mieux concilier la vie privée et la vie professionnelle.

Cette journée sera aussi l'occasion pour les salariés d'Orange d'exiger :

- La poursuite des négociations salariales car l'accord 2016 ne permet pas de réelles augmentations du pouvoir d'achat. L'attribution du 13^{ème} mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion et une égalité salariale hommes femmes sur la base : « à travail égal, salaire égal ».
- La création d'emploi et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés...).
- L'amélioration des conditions de travail.
- Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la communication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Cédric Carvalho